



Enlèvements et demandes de rançon

CARACTÉRISTIQUES DE LA GARANTIE

Dans un monde de moins en moins stable, les enlèvements, les détentions forcées et les extorsions constituent des préoccupations mondiales. En 2019, les forces de l'ordre ont reçu 7 869 signalements de confinements, d'enlèvements et d'extorsions au Canada.*

La gestion des risques et l'acquisition d'une assurance : des atouts essentiels

Les enlèvements ont des répercussions sur la famille de la victime et l'employeur. La perte d'un membre important de la direction peut avoir des impacts profonds sur la continuité des activités d'une entreprise, et il est donc crucial de se prémunir d'une protection contre les enlèvements et les extorsions à l'étranger. Les stratégies de gestion des risques et l'assurance Enlèvements et demandes de rançon sont des mesures de protection essentielles des employés vulnérables et de leur famille. Chaque organisation devrait ainsi les intégrer à leur portefeuille de gestion des risques.

Des polices qui répondent à vos besoins

La garantie Enlèvements et demandes de rançon de Travelers Canada couvre ce qui suit, à concurrence des limites précisées dans la police concernée, en cas d'enlèvement ou d'extorsion d'une personne assurée :

- Remboursement des rançons versées.
- Honoraires des négociateurs, analystes judiciaires, services juridiques et consultants en relations publiques indépendants.
- Récompenses.
- Frais de déplacement et d'hébergement.
- Salaire d'un employé victime d'un enlèvement, d'une détention ou d'un détournement.
- Frais de rétablissement et de réadaptation.
- Frais d'intérêts sur les prêts associés au versement d'une rançon.
- Honoraires de gardiens de sécurité.
- Coûts associés aux soins médicaux nécessaires.

Gestion de crise

Prendre des décisions raisonnables en cas de crise est ardu, notamment en raison de l'angoisse provoquée par un enlèvement ou une extorsion, surtout si la situation touche plusieurs parties aux intérêts divers. Les employeurs doivent tenir compte de son impact sur leurs employés, leurs actionnaires, leurs clients et leurs fournisseurs, même si la principale préoccupation de toutes les personnes concernées est le bien-être de la victime.

Pour prévenir et gérer les crises, il est essentiel de faire appel à des consultants chevronnés en gestion des incidents. La garantie Enlèvements et demandes de rançon de Travelers procure un accès immédiat à des consultants experts en atténuation des risques.

Travelers Canada connaît le domaine de l'assurance Enlèvements et demandes de rançon.

Pour en apprendre davantage, communiquez avec votre souscripteur de Travelers Canada ou visitez le site travelerscanada.ca.

*Source : Statcan

travelerscanada.ca

La Compagnie d'Assurance Travelers du Canada, la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada et La Compagnie d'Assurance Saint-Paul (succursale canadienne) sont les assureurs canadiens autorisés connus sous le nom de Travelers Canada. Le présent document est fourni à des fins d'information seulement. Il n'est pas censé être et ne constitue pas un avis juridique, technique ou professionnel. En outre, il ne modifie pas les dispositions ou les garanties de toute police d'assurance ou de tout cautionnement émis par Travelers Canada, et n'a aucun effet sur celles-ci. Travelers Canada décline toute responsabilité en ce qui concerne son contenu.

© 2021 Travelers Canada. Tous droits réservés. La marque Travelers et le logo de Travelers représentant un parapluie sont des marques de commerce déposées de la société The Travelers Indemnity Company au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Toutes les autres marques de commerce sont détenues par leur propriétaire respectif. TC-1106F Rév. 9-21.